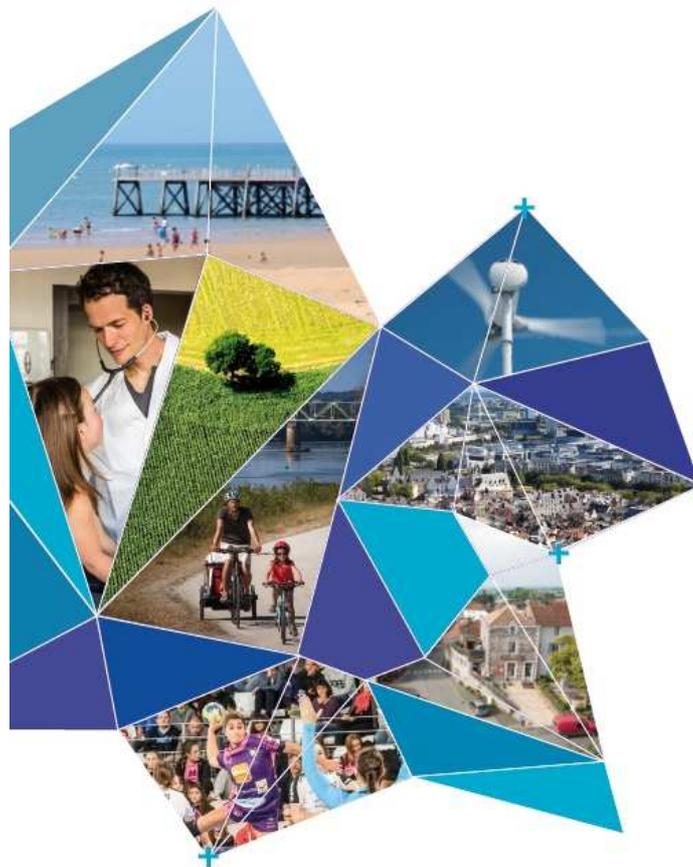


Nantes, le 24 mai 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

2 246 000 € pour accompagner les projets du territoire



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Focus projet : visite du complexe sportif du Pressoirs et de l'Espace Saint-Fiacre** p.4
- ③ **Le territoire : la CC du Pays de Château-Gontier** p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Nantes, le 24 mai 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier 2 246 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, et Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires ont signé le Contrat Territoires Région 2020 avec la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier doté de 2 246 000 €.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Pays de Château-Gontier**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2 246 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier souhaite engager des projets sur 2 thématiques principales :

1. La transition énergétique

Avec des actions ciblées sur :

- La réduction des consommations énergétiques des collectivités et de la précarité énergétique.
- La rénovation thermique des bâtiments publics.
- La mise en œuvre de projets relatifs aux énergies renouvelables.

2. L'attractivité du territoire

A travers, notamment, la réhabilitation et la construction d'équipements publics structurants.

C'est dans ce cadre qu'ont été retenues 2 opérations qui bénéficient de la totalité de la dotation régionale au titre du CTR 2020 :

- La réhabilitation et l'extension du complexe des sports du Pressoiras (1 596 000 € de subvention dont 700 000 € au titre de la transition énergétique).
- La construction d'un espace festif et culturel, attenant à la reconstruction du Foirail en halle polyvalente sur le site du Parc Saint-Fiacre (650 000 € de subvention dont 200 000 € au titre de la transition énergétique). A noter que l'espace festif et culturel a été subventionné dans le cadre du NCR 2013-2016 à hauteur de 650 000 €.

Focus projet

Visite du complexe sportif du Pressoiras, rue des Nations-Unies à Château-Gontier

Le projet de construction et de rénovation du complexe sportif du Pressoiras comprend la construction d'une nouvelle salle multisports (plateau de 1056m² et 715 places en gradins), d'un hall d'accueil et d'un club-house de 200 m², ainsi que d'une nouvelle salle spécialisée de gymnastique de 1071 m² et 80 places en gradins.

Le projet intègre également la rénovation de la salle multisports existante de 1008 m² dédiée aux établissements scolaires et aux associations sportives, de la salle de gymnastique et escalade actuelle, de la salle de tennis de table et des espaces extérieurs dont l'extension du parking existant à 120 places.

Cette opération est soutenue par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 1 649 700 € sur un montant total de travaux estimé à 5 418 300 € :

- **CTR 2020 : 1 596 000 € dont 700 000 € au titre de la Transition énergétique**
- Soutien à la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de bâtiments publics : 53 700 €.

Les travaux ont débuté en avril 2018 et s'achèveront au 2^{ème} semestre 2019.

4

Visite de l'Espace Saint-Fiacre à Château-Gontier

Les travaux de réaménagement du Parc Saint-Fiacre comprennent la construction d'une salle festive et culturelle, le réaménagement de la halle aux veaux en halle polyvalente, la construction d'un espace d'accueil mutualisé entre ces deux équipements et le réaménagement des abords.

Le réaménagement du parc Saint-Fiacre est le point de départ d'une requalification urbaine de l'entrée Sud de Château-Gontier.

Cette opération est soutenue par la Région à hauteur de 1 300 000 € sur un montant total de travaux estimé à 5 912 958 € :

- **650 000 € au titre du CTR 2020, dont 200 000 € au titre de la Transition énergétique**
- 650 000 € financés au titre du NCR 2013-2016

La subvention régionale concerne la construction de la salle festive et culturelle, d'une surface de 2800 m², destinée à accueillir des congrès, spectacles, banquets, rassemblements associatifs.

Les travaux ont débuté en octobre 2016 et s'achèveront au 1^{er} semestre 2019.

La Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

La Communauté : 23 communes

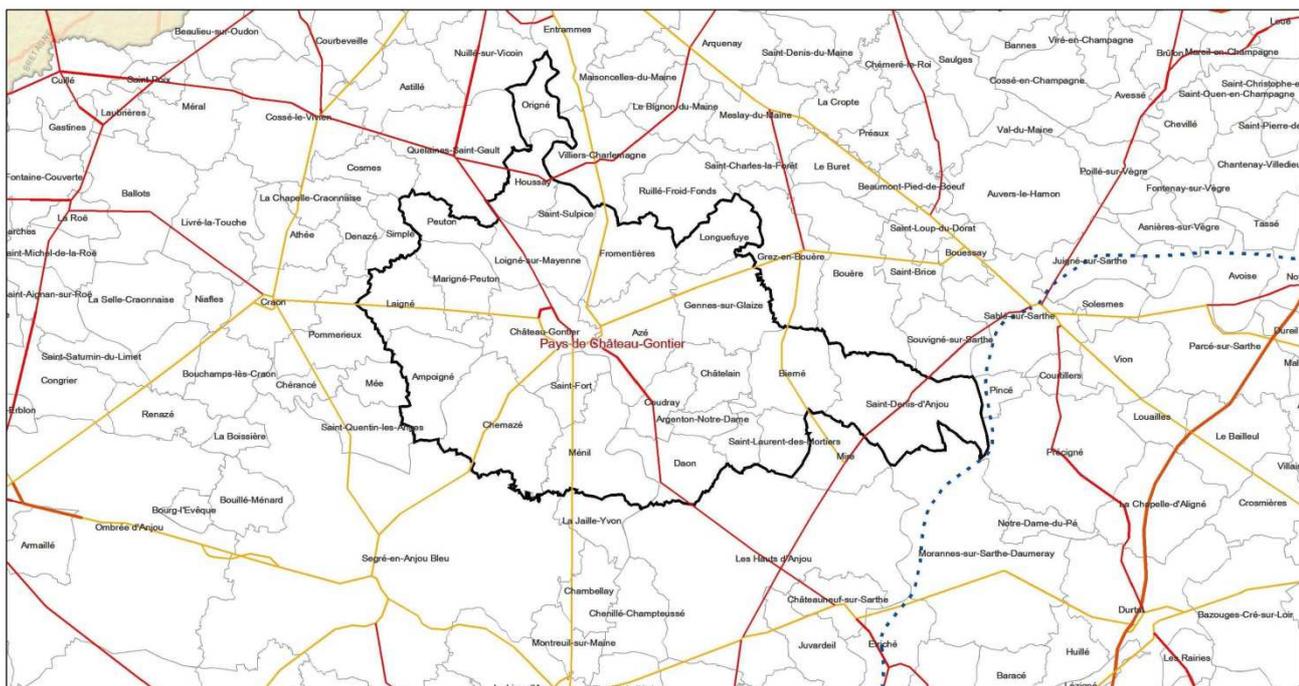
29 920 habitants

Président : Philippe HENRY, maire de Château-Gontier.



Située au sud du département de la Mayenne, la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier compte **29 920 habitants en 2016 et 23 communes**. Le territoire, caractérisé par la présence forte d'un cœur d'agglomération (Château-Gontier, Azé, Saint-Fort) qui regroupe plus de 56% de la population totale, connaît une augmentation régulière de sa population.

PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER



May 22, 2017

- • • Lignes ferroviaires TER
- Liaison régionale
- RESEAU ROUTIER
- Liaison locale
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Liaison r
- ▭ EPCI 2017
- ▭ communes_2017
- World Street Map

1:288,895

0 2.75 5.5 11 mi
0 5 10 20 km

Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, 8 communes ont bénéficié du **Fonds régional de développement des communes (FRDC) pour un montant total de 286 309 €** :

- Commune de Loigné sur Mayenne : 12 000 € pour la réhabilitation de la salle du Mille Clubs.
- Commune de Saint-Fort : 14 914 € pour des travaux de restructuration de la rue du Lavoir et de la rue de la Rondelière.
- Argenton Notre-Dame : 20 000 € pour l'aménagement de la rue du Maine et de la place de

la Mairie.

- Houssay : 43 327 € pour l'aménagement de la traverse de bourg et la création de cheminements piétonniers.
- Ménil : 8 672 € pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie.
- Laigné : 96 523 € pour la rénovation de la salle des sports.
- Origné : 30 783 € pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Quelaines et chemin de la Benâtre.
- Peuton : 60 090 € pour la rénovation et l'extension de la salle communale.

5 communes ont bénéficié du **Fonds Ecole pour un montant total de 292 465 €.**

- Saint-Denis d'Anjou : 94 686 € pour la réhabilitation de la salle socio-culturelle et du restaurant scolaire.
- Ménil : 7 779 € pour le remplacement du système de chauffage et isolation du toit terrasse du groupe scolaire.
- Loigné-sur-Mayenne : 50 000 € pour la construction d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.
- Coudray : 80 500 € pour la réalisation d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaudière bois, desservant cinq bâtiments publics.
- Saint-Fort : 59 500 € pour la reconstruction et la rénovation du restaurant scolaire Groupe scolaire Jean de la Fontaine (RPI Château-Gontier/St Fort).